



**PREFET
DE L'ESSENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

A2024-0361

Reçu le 08/04/2024



**Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial**

Évry-Courcouronnes, le **28 MARS 2024**

**BUREAU DE L'UTILITÉ PUBLIQUE
ET DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES**

Marie-Odette RODRIGUES

Tél. : 01.69.91.92.88

Mél. : martha.rodrigues@essonnes.gouv.fr

Réf. : MOR/DCPPAT/BUPPE n° **24 02 12**

- Lettre recommandée avec A.R.

n° 1A 208 082 1622 9

Monsieur,

Par arrêté préfectoral n° 2022-PREF/DCPPAT/BUPPE/087 du 28 juin 2022, je vous ai mis en demeure de respecter, pour votre établissement, une usine d'incinération d'ordures ménagères et une installation de co-incinération de charbon/bois déchets, situé ZI de la Bonde, route de la Bonde à MASSY (91300), les dispositions de l'article 10.3 de l'arrêté préfectoral n° 2019-PREF/DCPPAT/BUPPE/060 du 19 mars 2019 portant imposition à votre société de prescriptions complémentaires pour l'exploitation des installations précitées.

Considérant que cette non-conformité perdurait, j'ai par ailleurs pris un arrêté en date du 21 avril 2023, vous infligeant une amende administrative d'un montant de 5 000 €.

Lors d'un contrôle inopiné de votre site réalisé le 26 janvier 2024, l'inspecteur de l'environnement a constaté que vous respectez désormais les dispositions de l'article 10.3 de l'arrêté préfectoral n° 2019-PREF/DCPPAT/BUPPE/060 du 19 mars 2019 :

- en vous assurant que le volume du bois déchet stocké dans la fosse béton n'excède pas 2 000 m³,
- en respectant la hauteur maximale de 8 m pour le stockage de bois, le repère visuel correspondant n'étant pas dépassé par les pontiers.

En conséquence, j'acte du respect des dispositions de l'arrêté de mise en demeure du 28 juin 2022.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le préfet et par délégation,
La cheffe du bureau de l'utilité publique et
des procédures environnementales


Mireille FARGE

Société ENORIS
- à l'attention de M. Jérôme MARTINET -
ZI de la Bonde
Route de la Bonde
91300 MASSY

Copie pour information à :

- UD DRIEAT - Affaire suivie par Eloïse MERCIER

Préfecture de l'Essonne
TSA 51101 -
91010 Évry-Courcouronnes CEDEX
Tél. : 01 69 91 91 91
www.essonnes.gouv.fr

DRIEAT	Ile de France
8 AVR. 2024	
U.D. 9a	

P.A.D	
A enregistrer	✓
En cours	
Attribution	✓
Copie	